



COMMUNIQUE DE PRESSE

Cergy, le mardi 5 février 2013

Le comité technique départemental des services de la police nationale devait se tenir ce mardi 5 février en préfecture pour évoquer divers points relatifs à l'organisation et au fonctionnement de ces services.

Certaines organisations syndicales de la police nationale membres de cette instance ont exprimé, quelques minutes avant le début de la réunion, leur refus de siéger.

Le préfet du Val-d'Oise, Jean-Luc Nevache, a exprimé son étonnement face au motif invoqué d'une absence de dialogue dès lors que le comité technique départemental constitue précisément l'instance de concertation compétente pour examiner les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

S'agissant du projet de redéploiement police/gendarmerie, le préfet du Val-d'Oise, après avoir pris connaissance du dossier au cours de sa semaine d'arrivée dans le département, a prévu de rencontrer les organisations syndicales au cours de la semaine prochaine. Il comptait justement mettre à profit la tenue du comité départemental prévu aujourd'hui pour convenir d'une méthode de travail avec ces organisations et pour préciser les conditions de réussite de cette réorganisation.

A partir de la semaine prochaine, le préfet rencontrera également tous les élus concernés par la procédure de redéploiement sur chacun des 3 sites concernés. Le préfet du Val-d'Oise rappelle à cet égard que l'adaptation du dispositif territorial des forces de sécurité a pour objet de renforcer l'homogénéité des zones de compétence des deux forces de sécurité, dans une logique d'efficacité et de renforcement de la lutte contre l'insécurité.

La réussite de ces opérations est conditionnée, tant par la prise en compte des attentes de la population, dont les élus de la République sont les premiers garants, que par l'organisation de conditions de travail optimales pour les policiers et les gendarmes. Le gouvernement s'est tout particulièrement engagé à apporter la plus grande attention à la situation individuelle des fonctionnaires et des militaires qui seront concernés par ces opérations.